



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission de Cyclotourisme 31

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax. : 05.34.36.12.44

e-mail : com-cyclo.fsgt31@gmx.fr – site Internet : <http://www.cyclotourisme-31.fr/>



Règlement du Challenge

« RANDONNEES DE LA COMMISSION »

« Souvenir Hubert AZEMA »

Article 1 : Le challenge « RANDONNEES DE LA COMMISSION - SOUVENIR HUBERT AZEMA » est réservé aux clubs affiliés à la Commission Cyclotourisme de la FSGT 31.

Article 2 : Le but de ce challenge est de promouvoir la participation des Clubs aux randonnées de la Commission Cyclotourisme FSGT 31.

Article 3 : Attribution des points :

- 2 points par adhérent présent, licencié dans ce club affilié à la FSGT Commission Cyclotourisme FSGT 31 le jour de la date fixée au calendrier.
- 1 point à une autre date.
- Auxquels s'ajoutent les points acquis pour la participation aux randonnées permanentes.

Une seule participation annuelle par randonnée permanente est prise en compte pour le challenge.

Article 4 : Ne seront classés au Challenge que les Clubs FSGT 31 ayant participé aux trois « randonnées de la Commission ».

- LES COLS (voir article 3)
- LES BOUCLES OCCITANES en date libre (2 points par cyclo, pour une participation annuelle),
- LA RANDO D'AUTOMNE (voir article 3).

Article 5 : Ces randonnées peuvent être réalisées le jour de la date fixée au calendrier ou après dans la saison.

Pour que les points soient pris en compte dans le classement, les feuilles de route correctement remplies devront être retournées au responsable de la randonnée au plus tard le 31 octobre.

Article 6 :

6. a) Participation aux trois randonnées : Boucles Occitanes, Les Col, La Randonnée d'Automne en randonnée « hors date fixée au calendrier » :

Les feuilles de route individuelles sont retirées auprès du Responsable de chaque Randonnée ou téléchargées sur le site FSGT 31. Toutes les feuilles de route seront ensuite retournées munies de tous les tampons prouvant l'exécution du parcours, chaque feuille présentant un tampon du lieu de départ et de(s) contrôle(s) intermédiaire(s). Pour les Clubs effectuant la randonnée en groupe, la validation de toutes les feuilles du groupe se fera sous la responsabilité du Président du Club (un tampon du lieu de contrôle et validation de la liste des participants par le Président du Club).

6. b) - Participation le jour de la date du calendrier :

Ce jour-là, l'inscription s'effectue le matin de la randonnée et le participant n'a pas besoin de faire valider la feuille de route.

6. c) Annulation & report de date :

En cas de force majeure, le responsable de la randonnée programmée à date fixe, peut décider après consultation du Président de la Commission Cyclotourisme FSGT 31 ou de son représentant de l'annulation ou du report de ladite randonnée à une date ultérieure.

6. d) Enregistrement des participations :

Seules les feuilles de route correctement remplies seront validées. Les feuilles non tamponnées ou incomplètes ne seront pas décomptées.

Article 7 : Au moins quatre Trophées seront remis aux clubs lauréats du challenge et des randonnées.

Mais la répartition sera validée chaque année par le bureau de la commission ceci afin d'éviter qu'un même club ne se voit attribuer tous les trophées.

Article 8 : le « souvenir Hubert AZEMA », est attribué chaque année au club ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'ensemble des organisations de la commission cyclotourisme 31.

Le club vainqueur sera dépositaire du TROPHÉE HUBERT AZEMA pour l'année N+1

Le nom du Club sera inscrit, sur le socle ainsi que l'année d'attribution.

Article 9 : La remise des Trophées aura lieu lors de l'Assemblée Générale annuelle de la Commission Cyclotourisme FSGT 31.

En cas de litige seul le bureau de la commission sera compétent pour trancher.